

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

COMMUNE DE FERRIERES
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Compte rendu de la soirée inaugurale
25 janvier 2010 à 19h30
Salle Le Maka, rue de Lognoul 6 à Ferrières

La réunion rassemble une soixantaine de personnes.

Monsieur le Bourgmestre, M. Raymond MARECHAL, introduit la soirée et remercie les différents intervenants.

Le GREOA (Groupement Régional Economique Ourthe-Ambève), organisme accompagnateur de la Commune dans le cadre de son Opération de Développement Rural (ODR) et auteur de projet pour la réalisation du diagnostic socio-économique de la Commune présente ses activités puis explique le processus. (*cf. Powerpoint en annexe*).

Ensuite M. Philippe GOFFIN, Echevin du développement rural de Stoumont, témoigne du processus dans sa Commune.

La réunion se poursuit par une série de questions-réponses ;

1. Quels sont les projets du PCDR à Stoumont ?

M. Philippe GOFFIN cite quelques projets :

- Lorcé : aménagement visant à renforcer la convivialité au centre de Lorcé ;
- Stoumont : création d'un pôle multifonctionnel poursuivant des objectifs de services, de loisirs et de mobilité ;
- Ruy : aménagement de convivialité valorisant la nature et favorisant la mobilité douce ;
- Rahier : élaboration d'un cœur du village historico-culturel et valorisation du pôle loisirs existant au profit des habitants et du développement d'un tourisme diffus ;
- ...

M. Benoît HOUBEAU, auteur de projet du GREOA, explique qu'il peut y avoir toutes sortes de projets (maisons de village, aménagement d'un crapauduc...).

2. Dans toutes les propositions, comment seront choisis les projets ?

La population puis la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) qui sera créée dans les mois à venir vont donner leur avis aux autorités communales sur les projets à retenir. Ils devront veiller à ce que les projets retenus rencontrent bien les objectifs de développement qui auront été identifiés.

3. *Quel est le budget pour les différents projets?*

Une enveloppe générale est définie au niveau de la Région wallonne. Mais il n'y a pas de somme réservée par Commune. Il faut savoir qu'il peut y avoir des projets moins coûteux et des projets plus coûteux. Dans certaines communes, le budget de certains projets s'élève à 1.000.000 d'euros. Le plus important est que les projets répondent à des besoins de la population.

4. *Quel est le délai pour rentrer le dossier ?*

Le dossier est prêt quand il est bien « mûr ». Cela dépend d'une commune à l'autre, de la dynamique.

5. *N'y aura-t-il pas beaucoup de réunions avec le PCDR et le PCDN ?*

La population dans son ensemble sera sollicitée au début de l'Opération de Développement Rural. Ensuite, la CLDR, commission représentative de la population, poursuivra le travail et suivra l'Opération après la rentrée du dossier, pendant les 10 ans sur lesquels s'étaleront les projets.

En outre, les personnes peuvent participer aux réunions en fonction des thèmes qui les intéressent le plus.

Les 4 réunions organisées par village en février seront toutes semblables. Si on participe à une réunion, il n'est pas nécessaire de participer aux autres. S'il y a quatre réunions, c'est pour permettre à un maximum de personnes de pouvoir s'y rendre.

Enfin, le PCDR et le PCDN travaillent en étroite collaboration afin d'organiser le travail le plus efficacement possible. Il est fort probable par exemple que le groupe de travail « environnement » du PCDR (à voir après la synthèse du diagnostic) se joigne aux groupes de travail du PCDN afin de ne pas multiplier les réunions.

6. *Est-il possible de rassembler la population au moment de la synthèse ?*

Après la consultation de la population avec notamment les 4 réunions par villages en février-mars puis les réunions thématiques en mai-juin, le GREOA viendra présenter une synthèse des données recueillies suite à la consultation de la population et à l'analyse de données socio-économiques réalisée par l'auteur de projet.

Ce diagnostic sera soumis à la population pour recueillir son avis.

Ce retour vers la population sera répété à différentes étapes du processus.

7. *Y aura-t-il une liste des projets qui ne seront pas retenus ?*

Dans le dossier final, il y a une rubrique qui reprend les propositions qui n'auraient pas été retenues, avec leurs justifications.

8. *Les fiches-projets des autres Communes sont-elles disponibles ?*

Toutes les informations relatives aux Opérations de Développement Rural des autres communes accompagnées par le GREOA se trouvent sur le site www.pcdr.be.

9. *Est-il nécessaire d'avoir Internet pour consulter les informations de l'Opération de Développement Rural ?*

Les comptes-rendus des réunions seront également consultables, sur demande, à l'Administration communale et auprès du GREOA.

10. *Quelle est la procédure pour la constitution de la CLDR ? Comment fait-on s'il y a trop de candidats ?*

Un appel à candidatures sera lancé fin de l'année scolaire. Cette commission consultative, représentative de l'ensemble de la population (villages, classes d'âge, milieux socio-professionnels, partis politiques (max. 1/4)) compte entre 10 et 30 membres effectifs et un même nombre de suppléants. M. P. GOFFIN explique qu'à Stoumont il n'y a pas eu plus que 60 candidats et que la Commune a retenu toutes les candidatures. C'est généralement le cas dans les autres Communes.

11. *Existe-t-il des possibilités de projets avec le TEC ?*

Certaines fiches-projets, dans certains PCDR, mentionnent une demande de transports en commun. Il est bon de savoir que le PCDR est approuvé par le Gouvernement wallon. Le PCDR permet d'appuyer la demande auprès des autorités compétentes que ce soit le TEC ou une autre instance dans le cadre d'un autre projet.

12. *Comment les réunions de consultation vont-elles fonctionner ?*

Des sous-groupes vont être formés afin de réfléchir aux atouts et aux faiblesses de la Commune ainsi qu'à des propositions de projet. Un rapporteur sera nommé dans chaque sous-groupe et exposera les résultats de son travail à l'assemblée.

13. *Peut-on trouver des projets d'audits énergétiques dans un PCDR ?*

Il peut y avoir des études pour les bâtiments communaux. Une fiche « énergie » est aussi possible (biométhanisation, réseau de chaleur...).

Diverses remarques et réflexions sont également formulées :

- Il est demandé de ne pas utiliser trop de sigles et abréviations dans les documents ou du moins de veiller à bien les expliciter.
- Un participant est intéressé par l'aspect éducatif qui est mentionné dans plusieurs exemples de projets dans la présentation (la participation des écoles, de tous les acteurs de la vie communale...). Pour lui, l'éducation est un pilier du développement durable.

Les agents de développement lancent un appel aux compétences et aux savoirs de tout un chacun. Chacun est appelé à se manifester car ses connaissances peuvent être utiles pour compléter et affiner le diagnostic communal qui est en cours.

L'Echevin du Développement Rural, M. Frédéric LEONARD, clôture la réunion en précisant que la PCDR (comme le PCDN) sont de très bons outils pour la Commune. Toutefois la Commune n'attend pas qu'ils soient finalisés pour mener des projets. Il souligne l'importance, lors des consultations, des échanges constructifs.

Il termine par quelques grandes idées qui résument la philosophie du PCDR :

Le PCDR c'est la possibilité d'obtenir jusqu'à 80% de financement par la Région wallonne pour certains projets mais, c'est aussi :

- La mise en œuvre de projets répondant aux besoins réels de la population
- Une stratégie de développement à long terme de l'entité
- Des échanges d'idées
- La valorisation des compétences de chacun.

Différents formulaires de la consultation papier sont remis aux agents de développement.

La réunion se clôture vers 21h30.